



Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 15 Avril 2024

L'an 2024, le 15 Avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric
Excusée ayant donné procuration : Mme AUBERT Brigitte à M. LARUE Olivier
Excusées : Mmes : LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. FORGEARD Cédric

Ordre du jour

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2024DEL26
Protection sociale complémentaire - 2024DEL27
Tarifs du Cimetière - 2024DEL28
Demande de subvention produit des amendes de police - 2024DEL29
Recrutement d'un agent technique - 2024DEL30
Projet réseau de chaleur Déclaration d'urbanisme et choix du bureau de contrôle et SPS - 2024DEL31
Projet station d'épuration Déclaration d'urbanisme - 2024DEL32
Projet salle Béchelot Déclaration d'urbanisme - 2024DEL33
Projet garage passage des jardins Déclaration d'urbanisme - 2024DEL34

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 11 mars 2024

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2024DEL26

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
DIA	-	AB93 passage du puits	Annulation
DIA	-	ZV155 13 route de l'Argance	-
DIA	-	ZM78 14 rue des Noisetiers	-
DIA	-	ZH130 Les Glycines	-
Devis	ETOILES	19 rue Nationale Etude garage espace accueil/stock	1 337 €
Devis	ETOILES	15 rue Nationale Etude local pro + appartement	1 092 €
Devis	BIZIERE	Stade municipal Planches pour bardage buvette	247 €
Devis	MEFRAN	Stade municipal Tubes pour terrain multisports	1 916 €
Devis	MG	14 rue Nationale Cylindre porte entrée étage	223 €
Devis	DESMARES	Réseau chaleur Diagnostic amiante	2 772 €
Devis	FROID EXPRESS	Foyer rural Lave-vaisselle	3 562 €
Devis	PIERRES GALETS	Arrachage souches place des Tilleuls, parking garage	780 €
Devis	BRICO	place des Tilleuls Bordures	238 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Protection sociale complémentaire

réf : 2024DEL27

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L827-1 et suivants,

Vu le décret 2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 08/11/2011,

Vu le décret 2022-581 du 20/04/2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28/03/2024,

Considérant que les employeurs publics territoriaux contribuent au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès,
- le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de participer à compter du 1er mai 2024, dans le cadre de la procédure dite de labellisation :

- à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents, et ainsi verser une participation mensuelle, pour un agent à temps complet, d'un montant brut de 15€.

- à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents, et ainsi verser une participation mensuelle, pour un agent à temps complet, d'un montant brut de 15€.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs du Cimetière

réf : 2024DEL28

Vu le projet présenté en commission environnement,

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2009,

Considérant les dépenses liées au cimetière (exhumation, reprise, ossuaire, affichage, etc.)

Le maire propose au conseil municipal de nouveaux tarifs pour le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, des tarifs suivants avec une entrée en vigueur au 1er juillet 2024 :

- Concession terrain pour 30 ans : 1 000 €
- Concession terrain pour 15 ans : 400 €
- Concession case de columbarium pour 15 ans : 600 €

A la majorité (pour : 8 contre : 2 abstentions : 3)

Demande de subvention produit des amendes de police

réf : 2024DEL29

La mairie de Crosnières a réhabilité une ancienne forge en un commerce de proximité : épicerie-bistrot, ouverte 6 jours par semaine. Ce commerce est situé sur l'axe principal à savoir la Route Départementale (RD) 306 (rue Nationale), qui voit un trafic de plus de 8 000 véhicules par jour. Pour cela, une étude de faisabilité a été conduite par le cabinet INGERIF sur la sécurisation des piétons fréquentant ce nouveau commerce. La Communauté de Communes du Pays Fléchois, sous sa compétence, a réalisé partiellement les travaux relatifs au passage piétonnier : abaissement de trottoirs, passage sous la chaussée de gaines pour les alimentations électriques, signalisation au sol. Restent à réaliser la pose des bandes podotactiles, les signaux verticaux lumineux pour les piétons de chaque côté du passage piétonnier, l'alimentation électrique des signaux et leur raccordement au boîtier général des feux tricolores. Ces travaux n'ont pas été réalisés par notre EPCI (compétence voirie « partielle » reprise par la commune).

Le maire propose donc au conseil municipal de solliciter une aide au titre du produit des amendes de police pour terminer le projet d'aménagement et de sécurisation du passage piéton rue Nationale (RD306) avec l'amélioration de la signalétique du parking voisin.

Financier	Montant
Département	1 518 €
Autofinancement	6 072 €
TVA	1 518 €
TOTAL	9 108 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention au Département de la Sarthe à hauteur de 20% des dépenses HT du projet de sécurité routière sur la Route Départementale 306 dans le bourg de la Commune (rue Nationale) selon le plan de financement ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Recrutement d'un agent technique

réf : 2024DEL30

Afin de répondre aux nécessités du service technique pour la gestion des espaces publics, espaces verts et fleurissement, le maire propose au conseil municipal de créer un emploi temporaire à temps

complet d'agent technique en charge des espaces verts relevant de la catégorie C à compter du 2 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à recruter un agent technique, à temps complet, pour une durée déterminée de 2 mois renouvelable.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet réseau de chaleur Déclaration d'urbanisme et choix du bureau de contrôle et SPS

réf : 2024DEL31

Vu l'avis de la commission travaux, le maire propose au conseil municipal de choisir le bureau de contrôle et Sécurité et Protection de la Santé pour le projet Réseau chaleur dont le marché public est publié. Il propose également de l'autoriser à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour ce projet et choisit PIERRE SPS pour 960 € HT et QUALICONSULT pour 2 062 € HT respectivement pour les missions SPS et Bureau de contrôle du projet Réseau chaleur.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet station d'épuration Déclaration d'urbanisme

réf : 2024DEL32

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet de la station d'épuration.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet salle Béchelot Déclaration d'urbanisme

réf : 2024DEL33

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet salle Béchelot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet salle Béchelot et de retenir l'entreprise BODEREAU pour les travaux de bardage pour 10 201,92 € TTC.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet garage passage des jardins Déclaration d'urbanisme

réf : 2024DEL34

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour le projet garage passage des jardins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Les samedis 25 mai et 1er juin sont fixés pour permettre aux bénévoles des associations de la commune de réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 22:30

En mairie, le 17/04/2024

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. FORGEARD Cédric

